

Calcul et contrôle de la valeur locative foncière des locaux professionnels non industriels

Vérifier les avis d'imposition de taxe foncière et de CFE de l'entreprise

Code
2401

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1272 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PROCHAINES SESSIONS

- **PARIS :**
3 Juil. 2024
- **A DISTANCE :**
3 Juil. 2024
- **PARIS :**
15 oct. 2024
- **A DISTANCE :**
15 oct. 2024
- **PARIS :**
8 nov. 2024
- **A DISTANCE :**
8 nov. 2024

[Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Responsables comptables et fiscaux
- Leurs collaborateurs - Experts-comptables - Commissaires aux comptes - Avocats - Toute personne en charge des impôts fonciers dans l'entreprise

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Formation permettant de réaliser un contrôle opérationnel des impôts fonciers payés par l'entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant

Objectifs pédagogiques

- Déterminer la valeur locative des locaux professionnels
- Respecter les obligations déclaratives en matière d'évaluation foncière (modèle 6660-REV)
- Contrôler, voire contester, les avis d'imposition à la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) et à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

Programme de la formation

Déterminer la valeur locative des locaux professionnels

Définir la notion de valeur locative

- Les éléments constitutifs de la valeur locative
- La distinction entre locaux professionnels et locaux industriels
- Quiz : à partir de situations données, identifier les locaux professionnels des autres locaux

Identifier les biens passibles d'une taxe foncière

- Le champ d'application de la taxe foncière
- Les biens imposables
- Les personnes imposables
- Les exonérations : permanentes ou facultatives

- Quiz : à partir de situations données indiquer qui est le redevable légal

- Cas pratique : comment solliciter une exonération ?

Appliquer la méthode tarifaire des locaux professionnels

- Le calcul de la base d'imposition selon la méthode tarifaire
- La détermination de la surface pondérée
- Le tarif applicable à la catégorie, le coefficient de localisation et le coefficient de neutralisation
- Les cas nécessitant l'application des mécanismes atténuateurs : planchonnement et lissage
- Cas pratique : à partir d'une situation donnée, calculer la valeur locative puis la base d'imposition du bien

Respecter les obligations déclaratives en matière d'évaluation foncière (modèle 6660-REV)

Se conformer aux obligations annuelles

l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

- TFPB : Les situations nécessitant le dépôt d'une déclaration et les délais
 - associés
 - Les constructions nouvelles : comment renseigner la déclaration 6660-REV
 - CFE : Etablissements nouveaux
- Cas pratique : à partir de situations données, compléter la déclaration adéquate pour le propriétaire et le locataire

Identifier les déclarations ponctuelles à souscrire

- Les changements de consistance : quelle déclaration à souscrire ?
- Les modifications à déclarer (TFPB et CFE)
- Cas pratique : à partir de situations données, compléter la déclaration à souscrire pour le propriétaire et le locataire

Contrôler, voire contester, les avis d'imposition à la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) et à la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

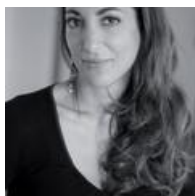
Vérifier les bases imposables

- La méthodologie des audits des avis de taxe foncière et de CFE
- Les points sensibles à contrôler
- Cas pratique : créer une fiche d'audit pour vérifier les avis d'imposition de l'entreprise

Contester la valeur locative foncière

- Que peut-on contester et comment ?
- Les délais de réclamation à respecter
- Cas pratique : identifier les points-clés d'une réclamation contentieuse

Parmi nos formateurs



Hemma Houillon

Avocat au Barreau de Paris

Diplômée d'un Master II spécialisé en droit fiscal européen et international, elle a dirigé pendant 5 ans un service juridique au sein d'une entité à dimension internationale. Depuis 2014, elle assiste et conseille les sociétés mais aussi les particuliers notamment au cours des contentieux fiscaux. Elle a également développé une compétence significative lui permettant aujourd'hui d'intervenir en tant que formatrice dans le domaine des impôts locaux.